

RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE ET DES
TRAVAUX DU COMITE AD-HOC

Kigali, le 15 Avril 1980

De Québec à Kigali, nous avons parcouru, comme vous avez pu en faire l'expérience, une longue route dont l'étape actuelle devrait contribuer à nous rapprocher de plus en plus étroitement les uns des autres. En effet, elle vise à fixer les bases de la coopération effective et concrète que nous souhaitons voir s'établir entre tous les membres de la CONFEMEN. Pour répondre à ce désir, un rôle élargi avait été confié au Bureau, lors de notre 32e session, soit la responsabilité de suivre la mise en oeuvre des résolutions de la conférence et, dans l'esprit de la résolution 79-002, d'entreprendre l'étude de certains problèmes liés au fonctionnement des organes de la CONFEMEN.

Je laisse au STP le soin de nous présenter, dans son rapport d'activités, le compte rendu d'exécution des résolutions de la 32e session. Je m'en voudrais toutefois de ne pas souligner la collaboration étroite qui s'est établie entre le Bureau et le Secrétariat dans leur mise en oeuvre. L'action de l'un est étroitement liée à celle de l'autre. C'est pourquoi mon propos consistera à faire état de cette collaboration pour ensuite vous soumettre le rapport des travaux du Comité ad-hoc.

Le processus de l'étude des thèmes, auquel la majorité des membres de la conférence a eu l'occasion de participer, est le résultat de l'effort combiné tant des maîtres d'oeuvre que du Bureau et du Secrétariat. Le déroulement efficace de cette première phase de la méthodologie adoptée à Québec a conduit aux propositions qui seront soumises à notre examen lors de la présente session.

Parmi ces propositions, les projets d'activités issus des trois colloques de Québec, Bamako et Abidjan constituent la pierre angulaire de la coopération multilatérale qui doit naître du processus amorcé pendant l'intersession. Je ne doute pas que nous les examinerons avec une attention toute particulière.

Le Bureau s'est grandement soucié, dans sa recherche de collaboration sur les projets d'activités pour 1979-80, d'associer le dynamisme de certains organismes internationaux en recherchant des liens étroits et durables avec eux. Ces efforts devraient être poursuivis dans la phase de mise en oeuvre des projets.

.../...

La présence à cette 33e session de représentants hautement qualifiés des organismes que nous avons eu l'occasion de contacter pendant notre mandat est la preuve de l'intérêt qu'ils portent aux orientations que nous nous sommes données il y a un an et que le Bureau a tenté de concrétiser. Je ne puis que formuler l'espoir que nous parvenions à les associer à nos activités dans la poursuite de nos objectifs communs. J'inviterai même les autres organismes présents à nous faire part des modalités possibles de collaboration que leur inspire le programme d'activités qui sera discuté lors de cette session.

A cette action liée au rôle spécifique dévolu au Bureau dans cette phase de démarrage est venu se greffer le mandat confié au Comité ad-hoc créé en vertu de la résolution 79-002. C'est dans le cadre de la réunion de synthèse des colloques convoquée par le STP à Dakar au début de Janvier 1980 que le Bureau s'est réuni pour étudier notamment des projets de modification des us et coutumes et de code de fonctionnement des organismes techniques de la CONFEMEN, c'est-à-dire le STP et le Secrétariat du CAMES.

Ces textes, que le Bureau sortant soumet à votre examen, devraient permettre de clarifier les règles de fonctionnement de tous les organes de notre Conférence, facilitant ainsi nos relations avec les partenaires dont nous sollicitons la collaboration.

Le projet de modification des us et coutumes regroupe de nombreux éléments de fonctionnement communs à plusieurs organismes internationaux similaires à la CONFEMEN. Ces règles sont d'ailleurs le produit de l'expérience acquise par plusieurs d'entre nous dans des rencontres internationales. Leur restructuration et leur mise à jour devraient contribuer à adapter les mécanismes de notre Conférence aux changements que nous sommes en train d'introduire.

Quant au code de fonctionnement, il s'inspire également des règles qui régissent le personnel des secrétariats d'organismes internationaux tel que le notre. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il pourrait s'appliquer à tous les organes de notre Conférence. A l'issue de notre examen, il devra être soumis à nos collègues Ministres de la Jeunesse et des Sports, à l'occasion de leur session d'octobre, dans le but d'harmoniser nos vues sur cette question. Vous constaterez, en effet, que le projet de texte adopté par le Bureau est bref et concis. C'est que nous avons voulu éviter des détails qui pourraient lui enlever la souplesse d'application que de telles règles doivent conserver, laissant à ceux qui auront à l'appliquer, la responsabilité de l'adapter à des situations particulières.

Mais les organes de notre Conférence ne font pas que s'enrichir d'une méthodologie nouvelle et de modes de fonctionnement qui, nous l'espérons, amélioreront son efficacité. J'ai en effet eu le bonheur de vous communiquer la

demande d'adhésion de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée. L'arrivée d'un nouveau-né dans une famille est toujours une occasion de réjouissances. Le désir de la Guinée, signifié immédiatement après la session d'avril au Président en exercice, ne peut que provoquer une réaction similaire parmi nous. Je sais gré au Secrétariat général d'avoir associé la Guinée aux activités de l'intersession, car elles constituent la première étape d'un processus auquel tous les membres seront appelés à participer.

A la 32e session et la collaboration élargie qu'elle implique a engendré de nouvelles tâches pour le secrétariat. D'où l'importance de l'appui que doivent lui apporter chacun des membres mais aussi le Bureau lui-même, qui aurait voulu faire plus encore en cette phase cruciale pour l'avenir de notre Conférence.

L'expérience me convainc que le rôle que vous avez voulu confier au Bureau est très utile et qu'il pourra, en étant poursuivi, accroître l'efficacité de notre Conférence.

Vous me permettrez maintenant de lire un message de Monsieur Jacques Ivan MORIN, Ministre de l'Education du Québec qu'il m'a confié à mon départ de Québec :

"Mes remerciements vont tout d'abord à mes collègues du Bureau, dont la collaboration constante s'est avérée indispensable pour la réalisation des mandats que vous nous avez confiés. Ma profonde gratitude au Doyen de notre Conférence, qui a accepté de partager les lourdes responsabilités du Bureau et s'est acquitté avec sa diplomatie habituelle du mandat qu'il avait consenti à assumer au sein du Comité ad-hoc. Ma plus sincère reconnaissance envers les Secrétaires généraux du STP et du CAMES pour leur collaboration si efficace, fruit d'une longue et vaste expérience. Ma plus vive appréciation pour le travail accompli par tout le personnel des deux Secrétariats, grâce à qui notre Conférence peut s'enorgueillir d'un bilan des plus prometteurs pour l'avenir. Enfin, mes remerciements à vous tous, chers collègues Ministres responsables de l'Education, sur qui le Bureau et le STP ont pu compter pour l'organisation et la participation aux colloques, journées d'études et réunion de synthèse de l'intersession. La qualité des nombreux experts que vous avez mandatés et qui ont contribué au succès de ces rencontres témoigne de l'intérêt que vous avez continué de manifester pour la CONFEMEN."

Bon Travail à la CONFEMEN en 1980-81